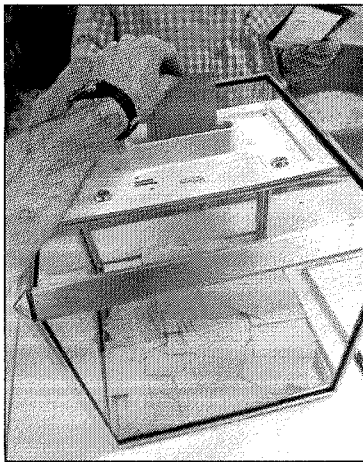


La ville instaure le droit de pétition

SUR le papier, le projet est enthousiasmant : pour « améliorer » la vie démocratique de la capitale, la Ville de Paris instaurera un « droit de pétition ». Si 85 000 Parisiens majeurs (5 % de la population) signent une pétition sur un sujet qu'ils veulent voir débattre, il sera inscrit obligatoirement à l'ordre du jour du Conseil de Paris dans les six mois. Avancée démocratique louable, mais le seuil de 85 000 signataires pose déjà problème. Les élus verts souhaiteraient l'abaisser à 1 %, soit 17 000 personnes. A priori, la barre des 85 000 semble assez difficile à atteindre. « Franchement, nous n'avons pas les épaules assez large, estime Elisabeth Bourguinat, qui suit depuis des années le projet de rénovation des Halles avec son association Accomplir. Seuls des grands débats de société pourraient mobiliser assez de pétitionnaires, comme les tours par exemple. » En



(L.P./S. MERLE.)

France, les pétitions les plus retentissantes se sont faites à des niveaux régionaux, comme dans le cas de l'opposition au TGV dans le Sud-Est. « Nous innovons, nous sommes au début, explique Hamou Bouakkaz, adjoint au maire chargé de la démo-

cratie. Tentons l'expérience et, s'il faut abaisser le seuil, on s'adaptera ! » Pour enregistrer la pétition, la mairie va créer un espace dédié sur son site Internet puis il faudra vérifier les signatures, évaluer la pertinence de la pétition... Un processus assez complexe, que critique déjà l'opposition de droite. Alors que la majorité municipale veut ouvrir ce droit de pétition à tous les Parisiens adultes, à droite les élus estiment qu'il ne doit s'adresser qu'aux électeurs. « C'est la loi qui le dit ! » se défend Jean-François Lamour, président du groupe UMP au Conseil. « Les listes électorales sont le seul moyen pour organiser les choses de façon cadrée, contrairement à la votation citoyenne sur le droit de vote des étrangers où n'importe qui peut aller voter plusieurs fois », renchérit Jean-François Legaret, maire UMP du 1^{er}.

**SÉBASTIEN RAMNOUX
(AVEC M.A.G.)**